

Monsieur John Aldag, député
Président
Comité permanent de l'environnement et
du développement durable
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Cher collègue,

Au nom du gouvernement du Canada, j'aimerais remercier les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable pour leur rapport important intitulé *Croissance propre et les changements climatiques au Canada : foresterie, agriculture et gestion des déchets*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 9 avril 2019. À titre de président du Comité permanent, veuillez accepter la présente réponse du gouvernement à ce rapport.

Le rapport ainsi que les 16 recommandations qu'il contient fournissent une orientation claire relativement aux façons dont le gouvernement du Canada pourrait accroître davantage son leadership afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs des forêts, de l'agriculture et des déchets au pays. Ensemble, ces secteurs génèrent environ 13 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre au Canada. En outre, les terres agricoles, les forêts aménagées et le bois récolté provenant des forêts stockent du carbone. Il est donc essentiel que le gouvernement repère et mette de l'avant de nouvelles possibilités d'atténuation pour réduire les émissions et accroître le stockage de carbone, au fil de sa collaboration avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires.

Le gouvernement fédéral a une fondation solide sur laquelle il peut miser grâce au travail acharné des Canadiens et en raison de l'adoption, en 2016, du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques.

Le Cadre pancanadien comprend des mesures concrètes prises par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux dans tous les secteurs de l'économie canadienne. Grâce à ce plan détaillé, le gouvernement du Canada a déjà pris de nombreuses mesures qui cadrent avec les recommandations formulées dans le rapport. Ces mesures comprennent les suivantes : encourager la réduction des émissions et la croissance propre en améliorant et en augmentant les puits de carbone; augmenter la quantité de combustibles renouvelables à faible teneur en carbone utilisés dans le domaine des transports,

dans l'industrie et dans les édifices en vertu de la réglementation proposée relative à la Norme sur les carburants propres; mettre à jour les codes du bâtiment pour permettre une utilisation accrue du bois cultivé et récolté de façon durable; utiliser les déchets provenant des secteurs forestiers et agricoles et des sites d'enfouissement pour créer des sources d'énergie durables; et collaborer avec les entreprises, le milieu universitaire et d'autres intervenants du Canada en vue d'élaborer de nouvelles technologies pour réduire les émissions. Le gouvernement est fier de communiquer ses récentes réalisations dans ces domaines.

Depuis de nombreuses années, le Canada est un chef de file mondial en matière de pratiques de gestion durable des forêts. Le gouvernement du Canada continuera de soutenir les efforts du secteur forestier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'il rejette et pour stocker davantage de carbone. En ce qui concerne la recommandation 1 du rapport du Comité permanent, le Conseil canadien des ministres des forêts a approuvé en 2017 le Cadre de bioéconomie forestière pour le Canada. Parmi les éléments clés de ce cadre figurent le soutien de l'offre et de la demande de bioproduits de pointe de même que l'innovation sous-jacente. De plus, par l'intermédiaire du Programme d'innovation forestière, le gouvernement appuie le secteur forestier afin qu'il poursuive sa transformation en cours en élaborant et en adoptant des solutions novatrices fondées sur la science.

En outre, le gouvernement fédéral a investi 40 millions de dollars dans le Programme de construction verte en bois pour encourager l'utilisation accrue du bois dans les projets de construction au Canada. En 2018, les responsables du programme ont lancé des appels de déclaration d'intérêt pour la construction d'immeubles commerciaux bas et de ponts en bois et ils négocient des ententes en vue de réaliser des projets de démonstration d'immeubles de bois en hauteur. Le gouvernement du Canada a récemment appuyé une modification au projet de loi C-354, Loi modifiant la *Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux* (utilisation du bois), qui reconnaîtrait le bois et d'autres matériaux de construction durables réduisant les émissions de gaz à effet de serre dans les approvisionnements du gouvernement fédéral, si le projet reçoit la sanction royale. De plus, le volet de chauffage par la biomasse du Programme pour l'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées consacrera environ 55 millions de dollars pour soutenir la transition du chauffage alimenté aux combustibles fossiles au chauffage bioénergétique alimenté au bois, et il prévoit fournir du financement à environ 25 collectivités pour réaliser des projets. Enfin, en ce qui concerne la recommandation 5, le Canada a dirigé une conversation nationale concernant les besoins et les priorités en matière de recherche sur les feux de forêt, dont les résultats ont été publiés en 2018 dans le document multipartite intitulé *Plan directeur pour une science des feux de forêt au Canada (2019–2029)*.

Le gouvernement du Canada encourage également la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et l'accroissement du stockage du carbone dans le secteur agricole du Canada. Les vaillants agriculteurs du Canada, et le secteur agricole dans son ensemble, ont fait leurs preuves en matière d'utilisation de saines pratiques de gestion, d'innovation et de nouvelles technologies aux fins de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets des changements climatiques. Conformément aux recommandations du Comité permanent, le gouvernement réalise déjà d'importants investissements pour permettre au secteur agricole canadien de mieux faire face aux changements climatiques.

La recommandation 7 demande de soutenir la recherche et le développement. À cet égard, le Canada compte actuellement plus de 30 projets de recherche en cours liés à la séquestration du carbone et aux émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de l'agriculture. Agriculture et Agroalimentaire Canada mène des recherches et élabore de nouvelles technologies agricoles et de nouveaux outils pour améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources entrant dans la production agricole, comme les éléments nutritifs, les pesticides et l'eau, et appuie aussi les mesures de conservation des sols faisant appel à des pratiques culturelles de conservation.

Le Partenariat canadien pour l'agriculture a lancé des programmes, notamment Agri-innovator, qui est une initiative de cinq ans assortie d'un financement maximal de 128 millions de dollars pour accroître la durabilité du secteur, et Agri-science, qui vise à soutenir des domaines prioritaires, comme la transformation des produits agricoles en biocarburants et la durabilité des fermes, la santé du sol, la résilience et l'adaptation des cultures aux changements climatiques. Le Programme des technologies propres en agriculture a été annoncé en 2018 pour soutenir la recherche, la mise au point et l'adoption de technologies propres grâce à des investissements dans des bioproduits agricoles issus de l'agriculture de précision et à la promotion de tels produits. Ce programme aidera les agriculteurs canadiens à accéder à des technologies agricoles novatrices, tel qu'il est recommandé dans le rapport du Comité permanent. De plus, le Fonds du leadership pour une économie à faibles émissions de carbone offre plus de 16 millions de dollars pour la réalisation de projets dans le secteur agricole dans bon nombre de provinces et territoires.

Les déchets constituent un autre secteur où le gouvernement du Canada s'est engagé à soutenir la réduction des émissions. L'un des aspects clés de cette approche consiste à trouver des façons intelligentes de limiter la quantité de déchets produite par les Canadiens, les gouvernements et les entreprises. Conformément à la recommandation 14, le gouvernement assume un rôle de leadership dans l'écologisation de ses opérations, notamment en prenant des

mesures pour réduire l'incidence environnementale des déchets découlant de la gestion des biens immobiliers et en limitant les déchets de plastique, et ce, en favorisant la réutilisation, le recyclage ainsi que la réduction de l'utilisation du plastique à usage unique.

De plus, le gouvernement collabore avec les provinces et les territoires, par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement, à l'élaboration d'un plan d'action pancanadien pour éliminer les déchets de plastique. Le plan proposé vise à assainir les collectivités et les voies navigables au pays, à maintenir la valeur des plastiques dans l'économie et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une étude récente a révélé que le Canada tirait d'importants avantages d'une économie sans déchets de plastique, notamment les suivants : 500 millions de dollars de coûts annuels évités, 42 000 emplois directs et indirects créés, et 1,82 mégatonne d'équivalents en dioxyde de carbone en moins par an.

En outre, le Canada travaille à l'élaboration d'une politique alimentaire, et la réduction des déchets alimentaires sera une dimension clé qui fera prochainement l'objet de mesures. Le Cadre pancanadien reconnaît les occasions d'innovation et d'avancement dans le secteur des déchets, et il prévoit également un engagement à collaborer avec les provinces et les territoires pour trouver des occasions visant à produire des combustibles et des bioproduits renouvelables, comme la production de carburant renouvelable à partir de déchets. Par ailleurs, dans le budget de 2019, le gouvernement a annoncé un transfert unique aux municipalités et aux collectivités des Premières Nations pour réaliser des priorités à court terme, notamment en ce qui concerne les eaux usées et les déchets solides, qui sont des secteurs admissibles à du financement.

Ces résultats, qui sont communiqués dans des rapports annuels publics, démontrent que les mesures prises en application du Cadre pancanadien progressent bien. En effet, des investissements sont faits dans les provinces et les territoires pour réduire les émissions, améliorer et protéger le carbone stocké dans les forêts, les terres humides et les terres agricoles, de même qu'envisager des mesures d'adaptation qui pourraient aider à accroître la résilience du secteur aux changements climatiques. Le plan détaillé sur les changements climatiques du gouvernement aidera le Canada à respecter son engagement pris dans la foulée de l'Accord de Paris de réduire de 30 p. 100 ses émissions par rapport au niveau de 2005 d'ici 2030.

Bien que ce bilan soit très positif, le Canada doit demeurer ambitieux et tourné vers l'avenir relativement à ses mesures liées aux changements climatiques. Le gouvernement du Canada accueille favorablement les recommandations du Comité permanent. Il les utilisera pour orienter les politiques et l'engagement

dans le cadre de sa collaboration avec ses partenaires visant à faire progresser les travaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître la quantité de carbone stocké dans ces importants secteurs.

Par ailleurs, je prends respectueusement acte du rapport dissident présenté par l'Opposition officielle. Le gouvernement du Canada remercie les membres du Parti conservateur du Canada pour leur appui visant à améliorer la gestion des milieux humides, des terres agricoles et des forêts afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter la séquestration du carbone dans les forêts et les fermes. Le gouvernement est fier d'avoir collaboré de façon productive avec les provinces et les territoires en vue de réduire les émissions provenant de ces secteurs grâce à la mise en œuvre du Cadre pancanadien. Conformément à l'esprit des recommandations de l'Opposition officielle, le gouvernement continuera de collaborer avec les provinces et les territoires dans les secteurs où les responsabilités sont partagées et de promouvoir des politiques et des programmes rentables pour réduire les émissions.

Enfin, j'aimerais remercier tous les membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, leurs employés et les autres représentants, de même que les témoins qui ont offert un témoignage afin d'aider le Comité permanent à rédiger cet important rapport.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Catherine McKenna, C.P., députée

c.c. L'honorable Joyce Murray, C.P., députée

L'honorable Amarjeet Sohi, C.P., député

L'honorable Marie-Claude Bibeau, C.P., députée

L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée

L'honorable Navdeep Singh Bains, C.P., député